



Compte-rendu du GT du 23/05/2019

Bilan intermédiaire de la réforme de la formation initiale des inspecteurs des finances publiques stagiaires

Modalités d'affectation des inspecteurs stagiaires des finances publiques

Ce groupe de travail était présidé par Monsieur François Tanguy, chef du service des ressources humaines.

Seule la délégation UNSA-CGC était présente parmi les OS. Elle était composée de Hubert Silvestre, représentant UNSA et Dimitri CANO, représentant CGC. Nous remercions nos deux collègues pour leur participation active.

En préambule, les représentants UNSA-CGC ont fait lecture d'une déclaration liminaire dans le contexte plus général du dialogue social et de la « transformation publique », avant d'aborder les fiches présentées par la DG.

Le GT avait pour objectif de présenter le bilan intermédiaire de la réforme des IFIP stagiaires ainsi que les modalités d'affectation des IFIP stagiaires.

Le premier aspect de ce GT est donc la présentation du bilan intermédiaire de la réforme de la formation initiale des inspecteurs des finances publiques stagiaires.

La fiche présentée à ce GT contient un certain nombre d'éléments statistiques liés à la satisfaction des IFIP stagiaires concernant leur formation en établissement.

Il y avait d'une part le bilan de la phase socle mais également le bilan du bloc fonctionnel.

Six niveaux d'appréciation étaient proposés : **très satisfaisant, satisfaisant, assez bien, passable, insuffisant et très insuffisant.**

Il convient dès à présent de préciser que, pour la direction de l'ENFiP, la mention « passable » constitue une appréciation plutôt positive alors que pour la délégation UNSA-CGC cette mention fait référence en une appréciation plutôt négative et a minima mitigée.

Nous avons donc demandé à l'administration que cet intitulé soit modifié afin qu'il n'y ait plus d'ambiguïté.

L'appréciation d'ensemble sur la formation en établissement montre que 50 % des inspecteurs stagiaires juge la formation en établissement soit « passable » soit « insuffisante » soit « très insuffisante ».

La direction de l'ENFIP souhaite envisager une formation « socle » plus courte. Elle est actuellement de quatre mois.

Certains enseignements pourront être aménagés, au vu des appréciations portées par les stagiaires. Les enseignements concernés sont « le management et communication » et « les fondamentaux juridiques ».

Dans le détail, près de 30% des stagiaires ont un avis plutôt négatif ou négatif (très insuffisant, insuffisant et passable) de la phase socle alors que pour le bloc fonctionnel ce taux grimpe à 50 %. Dans la majorité des cas, les stagiaires estiment la phase fonctionnelle trop courte.

Tant la direction de l'ENFIP que la délégation UNSA-CGC ont souligné le fort investissement des chargés d'enseignement pour mettre en œuvre cette nouvelle formation dans des délais contraints.

Concernant ce bilan intermédiaire, nous avons demandé que soit effectué un bilan « à froid » auprès des inspecteurs lorsqu'ils seront titularisés car nous estimons qu'il est possible qu'un certain nombre d'inspecteurs n'ait pas souhaité se positionner sur le ressenti de la formation en établissement avant le début d'une formation pratique probatoire.

Le second aspect de ce GT concernait les modalités d'affectation des inspecteurs stagiaires des finances publiques.

Quantitativement, la répartition géographique des affectations est la suivante : près de 66 % des stagiaires sont affectés en Île-de-France et 33 % en province (effectif total de 862 stagiaires).

La répartition des affectations par bloc fonctionnel est, quant à elle, la suivante :

- Contrôle fiscal : 45 %
- Gestion fiscale : 22 %
- Secteur public local : 17 %
- Gestion publique de l'État : 4 %
- Foncier : 5%
- Informatique : 7%

La direction générale souhaite apporter des modifications concernant l'affectation des futurs inspecteurs stagiaires (scolarité de 2019/2020).

Le changement concerne le choix du bloc fonctionnel qui ne serait plus permis pour les futurs inspecteurs stagiaires.

Ainsi, dans le cadre de la phase nationale du dispositif de première affectation, les inspecteurs stagiaires formaliseront uniquement des vœux géographiques par direction d'affectation : le bloc fonctionnel serait déterminé au niveau de direction locale en fonction des besoins.

La délégation UNSA-CGC a également souligné la nécessité de veiller à l'équilibre entre les

affectations des inspecteurs stagiaires et celle des titulaires qui, dans certains cas, n'ont pu obtenir un département en raison de leur ancienneté alors même que des inspecteurs stagiaires sans ancienneté y ont été affectés.

L'administration a précisé qu'il était nécessaire de déroger à ce principe d'affectation à l'ancienneté compte tenu du nombre significatif d'inspecteurs stagiaires à affecter (862), sous réserve cependant qu'il n'y ait pas de titulaires prioritaires en attente

Nous nous sommes également interrogés sur la part, très importante, d'inspecteurs affectés auprès des services centraux et des directions nationales spécialisées et du déficit d'affectation sur les directions objet de prélèvement. Sont concernés 220 inspecteurs stagiaires soit plus du quart de la promotion et un peu moins de la moitié des stagiaires affectés en région parisienne.

L'administration nous a indiqué qu'elle avait essayé d'anticiper ce futur « prélèvement » en effectuant une « sur-affectation » d'inspecteurs auprès de la région Île-de-France.

De fait, la DG évalue très empiriquement les futures affectations en services centraux et en DNS au cours du mois de juillet. En fonction de ces estimations et des besoins exprimés par les directions locales, elle calcule des effectifs en pré-affectation censé répondre à l'ensemble des besoins évalués.

Pour autant, à la publication du projet de mouvement, il a été constaté un déficit d'inspecteurs au niveau du département de Paris ainsi que celui de la Seine-Saint-Denis.

L'administration a indiqué qu'elle veillerait à affiner davantage ses prévisions d'affectation mais a reconnu que cela était difficile.

La DG a reconnu qu'il était complexe pour les directions de prévoir une vacance de poste 14 mois avant une affectation effective (en effet, au titre des affectations des IFIP stagiaires au 01/09/2019, le recensement des vacances avait été effectué en juillet 2018).

La délégation UNSA-CGC a recommandé que les entretiens de sélection pour les services centraux et les DNS soit avancés au début de la scolarité afin de mieux répondre aux besoins respectifs des directions et ne pas créer de telles situations confinant à l'absurde.